

REGLEMENT DE CONSULTATION

Assurance garantie statutaire

I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises

Pôle d'activités – Ferme d'Icart

09240 Montels

Tél : 05.61.02.71.69

Fax : 05.61.02.80.23

Courriel : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

II – LES INTERLOCUTEURS

La personne responsable du marché est Monsieur le Président André Rouch.

III – MODE DE PASSATION

Procédure adaptée.

IV – OBJET ET DESCRIPTIF DU MARCHÉ

Ce marché concerne l'assurance garantie statutaire du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

Les pièces constitutives du marché sont :

- le présent règlement de consultation ;
- le cahier des charges joint ;
- un extrait du BP 2016
- un extrait du CA 2016
- un extrait du BP 2017
- l'organigramme de l'équipe salariée du Syndicat.

V – REPONSE EN GROUPEMENT

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. Aucune forme juridique de groupement n'est imposée. Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

VI – DELAIS DU PRESENT MARCHÉ

Dès que possible

Durée : 3 ans

VII – LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES

Syndicat mixte du PNR - 09240 MONTELS - Tél : 05.61.02.71.69.

VIII – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **vendredi 10 mars à 16 heures**, terme de rigueur.

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer, de façon certaine, la date et l'heure de réception.

L'enveloppe extérieure portera la mention :

« **MARCHE : papier et enveloppes** »

« **NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS** »

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Pôle d'activités – Ferme d'Icart 09240 Montels Tél : 05 61 02 71 69 Fax : 05 61 02 80 23

info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la comptabilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

IX – MODALITES DE FINANCEMENT

Le paiement se fera par mandat administratif ou virement à la réception des appels à cotisation.

X – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

XI – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements concernant la situation propre du candidat, selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés (DC1 et DC2).

XII – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

1 - Prix, pondération 55%

2 – Qualité de la couverture proposée 45%.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rencontrer les trois prestataires qui proposent les meilleures offres afin de négocier.

XIII – CRITERES COMPLEMENTAIRES

Les offres devront être entièrement rédigées en langue française et en euros.

XIV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Camille JAUDIN

Directrice Adjointe

Syndicat mixte du PNR – 09240 MONTELS

05.61.02.71.69 c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES
CAHIER DES CHARGES
Assurance garantie statutaire

1. CONTEXTE

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises a son siège administratif situé à la ferme d'Icart à 09240 Montels. En 2005, il était composé d'une équipe restreinte d'agents, car la création d'un PNR était en cours, en phase de préfiguration. Depuis 2009, année de la création du PNR, le Syndicat a vu son équipe technique et administrative être étoffée, pour atteindre une actuellement vingtaine de salariés. Aussi aujourd'hui il est projeté de couvrir la structure contre les risques liés à la maladie, aux accidents, la maternité, etc. des agents.

2. DESCRIPTION DE LA DEMANDE

AGENTS CNRACL

En ce début d'année 2017, l'équipe est composé de 20 agents plus 2 agents mis à disposition.

11 agents sont affiliés à la CNRACL

Montants des traitements des agents affiliés à la CNRACL :

BP 2016 : 289 000 €

CA 2016 : 275 265 €

BP 2017 : 293 900 €

Montants des primes des agents affiliés à la CNRACL :

BP 2016 : 85 000 €

CA 2016 : 90 309 €

BP 2017 : 92 700 €

Pour les agents CNRACL, la garantie doit couvrir :

Maternité, adoption et paternité

Maladie, accident de la vie privée

Longue maladie et maladie de longue durée

Accident imputable au service et maladie professionnelle

Le nombre de jours de franchise n'est pas défini, il est donc possible de proposer plusieurs options.

La base de l'assiette de cotisation prendra en compte : le traitement, les primes, le supplément familial et les charges patronales.

AGENTS IRCANTEC

En ce début d'année 2017, l'équipe est composé de 20 agents plus 2 agents mis à disposition.

11 agents sont affiliés à l'IRCANTEC

Montants des traitements des agents affiliés à l'IRCANTEC :

BP 2016 : 79 000 €

CA 2016 : 84 339 €

BP 2017 : 164 350 €

Montants des primes des agents affiliés à l'IRCANTEC :

BP 2016 : 16 000 €

CA 2016 : 16 120 €

BP 2017 : 27 300 €

Pour les agents IRCANTEC, la garantie doit couvrir :

- Maternité, adoption et paternité,
- Maladie, accident de la vie privée
- Grave maladie
- Accident imputable au service et maladie professionnelle

Le nombre de jours de franchise n'est pas défini, il est donc possible de proposer plusieurs options.
La base de l'assiette de cotisation prendra en compte : le traitement, les primes, le supplément familial et les charges patronales.

La garantie des agents IRCANTEC est une option que le Syndicat souhaite étudié mais, il se garde la possibilité de ne choisir de se couvrir que pour les risques liés aux agents CNRACL

4. CONTENU DES OFFRES

Offre de base

Le dossier doit comprendre au minimum :

- Une présentation détaillée la mutuelle ou compagnie d'assurance et de ses références
- Une présentation technique détaillée de la couverture proposée (options possibles)
- DC1 et DC2
- L'acte d'engagement.

Pour tout renseignement complémentaire :

Contact : Camille JAUDIN

Directrice Adjointe

Courriel : c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Tel : 05.61.02.71.69.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité Syndical (4)
011	Charges à caractère général	564 401,52	500 661,88	500 661,88
60622	Carburants	8 000,00	8 500,00	8 500,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	500,00	500,00
60632	F. de petit équipement	7 000,00	11 000,00	11 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	8 500,00	8 000,00	8 000,00
6065	Livres,disques,cassettes	1 500,00	1 600,00	1 600,00
6068	Autres matières & fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Contrats prestations services	343 929,42	290 811,88	290 811,88
6132	Locations immobilières	11 008,64	11 000,00	11 000,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	2 000,00	2 000,00
614	Charges loc. et de copropriété	20 800,00	19 200,00	19 200,00
615221	Bâtiments publics	500,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	6 100,00	6 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	9 200,00	10 000,00	10 000,00
6161	Assurance multirisque	6 500,00	5 900,00	5 900,00
617	Etudes et recherches	6 100,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	200,00	200,00	200,00
6184	Versements à des organ.form.	2 445,00	6 000,00	6 000,00
6185	Frais de colloques,séminaires	5 000,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	500,00	500,00	500,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	700,00	700,00	700,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 168,46	10 700,00	10 700,00
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	4 500,00	4 500,00
6237	Publications	19 100,00	17 100,00	17 100,00
6238	Frais divers de publicité	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6247	Transp.collectifs	14 600,00	17 500,00	17 500,00
6248	Frais de transports divers		0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 500,00	5 300,00	5 300,00
6256	Missions	15 000,00	16 000,00	16 000,00
6261	Frais d'affranchissement	14 500,00	11 200,00	11 200,00
6262	Frais de télécommunication	8 500,00	8 500,00	8 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 100,00	3 100,00	3 100,00
62878	Remb. autres organismes	1 200,00	1 200,00	1 200,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	900,00	900,00
63513	Autres impôts locaux	250,00	50,00	50,00
637	Autres impôts & taxes	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel	829 016,00	937 700,00	937 700,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6332	Cotisations au FNAL	2 000,00	2 700,00	2 700,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	8 900,00	10 400,00	10 400,00
6338	Autres impôts & taxes	1 200,00	1 500,00	1 500,00
64111	Rémunération principale (PT)	289 000,00	293 900,00	293 900,00
64112	N.B.I. sup. familial traitement	7 500,00	7 500,00	7 500,00
64118	Autres indemnités (PT)	93 200,00	92 700,00	92 700,00
64131	Rémunération	79 000,00	164 350,00	164 350,00
64138	Autres indemnités	16 000,00	27 300,00	27 300,00
6416	Emplois d'insertion		0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir		0,00	0,00
64168	Autres	76 500,00	42 400,00	42 400,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	85 000,00	112 950,00	112 950,00
6453	Cotisations caisses retraite	100 000,00	104 700,00	104 700,00
6454	Cotisations ASSEDIC	11 000,00	13 800,00	13 800,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	900,00	200,00	200,00
6458	Cotisations autres organismes	500,00	200,00	200,00
6475	Médecine du travail	1 800,00	1 800,00	1 800,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité Syndical (4)
6488	Autres charges	55 516,00	60 300,00	60 300,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	16 100,00	16 100,00	16 100,00
6531	Indemnités élus		0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6558	Autres dépenses obligatoires	12 100,00	12 100,00	12 100,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 409 517,52	1 454 461,88	1 454 461,88
66	Charges financières (b)	15 000,00	14 000,00	14 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	11 000,00	11 000,00
6681	Indemn. rembours emprunt risque	2 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités		0,00	0,00
673	Titres annulés (exerc. antér.)		0,00	0,00
678	Autres charges exception.		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 424 517,52	1 468 461,88	1 468 461,88
023	Virement à la sect° d'investis.		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	263 346,47	235 716,81	235 716,81
6761	Différences sur réalisations (+) (8)		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorp. & corp	263 346,47	235 716,81	235 716,81
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		263 346,47	235 716,81	235 716,81
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		263 346,47	235 716,81	235 716,81
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 687 863,99	1 704 178,69	1 704 178,69

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 704 178,69
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 - produit des cessions d'immobilisation -).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité Syndical (4)
011	Charges à caractère général	566 401,52	-2 000,00	-2 000,00
60622	Carburants	8 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	7 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 500,00	0,00	0,00
6065	Livres,disques,cassettes	1 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières & fournitures	500,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	345 929,42	-2 000,00	-2 000,00
6132	Locations immobilières	11 008,64	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	0,00	0,00
614	Charges loc. et de copropriété	20 800,00	0,00	0,00
615221	Bâtiments publics	500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 200,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	6 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 100,00	0,00	0,00
6182	Doc. générale et Technique	200,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organ.form.	2 445,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques,séminaires	5 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	700,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 168,46	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	19 100,00	0,00	0,00
6238	Frais divers de publicité	7 000,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	14 600,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 500,00	0,00	0,00
6256	Missions	15 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	14 500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	8 500,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 100,00	0,00	0,00
62878	Remb. autres organismes	1 200,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	250,00	0,00	0,00
637	Autres impôts & taxes	100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel	829 016,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations au FNAL	2 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	8 900,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts & taxes	1 200,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale (PT)	289 000,00	0,00	0,00
64112	N.B.I. sup. familial traitement	7 500,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités (PT)	93 200,00	0,00	0,00
64131	Rémunération	79 000,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités	16 000,00	0,00	0,00
64168	Autres	76 500,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	85 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations caisses retraite	100 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations ASSEDIC	11 000,00	0,00	0,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	900,00	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes	500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail	1 800,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	55 516,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité Syndical (4)
65	Autres charges gestion courante	16 100,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission élus	4 000,00	0,00	0,00
6558	Autres dépenses obligatoires	12 100,00	0,00	0,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 411 517,52	-2 000,00	-2 000,00
66	Charges financières (b)	13 000,00	2 000,00	2 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	0,00	0,00
6681	Indemn. rembours emprunt risque		2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 424 517,52	0,00	0,00
023	Virement à la sect° d'investis.		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	263 346,47	0,00	0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	263 346,47	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		263 346,47	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		263 346,47	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 687 863,99	0,00	0,00

	+	
RESTES A REALISER 2015 (11)		0,00
	+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
	=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 = produit des cessions d'immobilisation -).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	564 401,52	489 804,56	0,00	0,00	74 596,96
60622	Carburants	8 000,00	8 227,87	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60632	F. de petit équipement	7 000,00	6 909,86	0,00	0,00	90,14
60636	Vêtements de travail	3 000,00	968,06	0,00	0,00	2 031,94
6064	Fournitures administratives	8 500,00	7 028,37	0,00	0,00	1 471,63
6065	Livres,disques,cassettes	1 500,00	1 540,60	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières & fournitures	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Contrats prestations services	343 929,42	285 876,75	0,00	0,00	58 052,67
6132	Locations immobilières	11 008,64	10 107,92	0,00	0,00	900,72
6135	Locations mobilières	4 000,00	1 804,54	0,00	0,00	2 195,46
614	Charges loc. et de copropriété	20 800,00	19 149,08	0,00	0,00	1 650,92
615221	Bâtiments publics	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	6 051,73	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	9 200,00	10 019,47	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisque	6 500,00	5 855,62	0,00	0,00	644,38
617	Etudes et recherches	6 100,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
6182	Doc. générale et Technique	200,00	79,00	0,00	0,00	121,00
6184	Versements à des organ.form.	2 445,00	1 701,00	0,00	0,00	744,00
6185	Frais de colloques,séminaires	5 000,00	184,00	0,00	0,00	4 816,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	700,00	642,49	0,00	0,00	57,51
6231	Annonces et insertions	8 000,00	10 194,32	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 168,46	8 998,44	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	11 428,36	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	19 100,00	17 745,86	0,00	0,00	1 354,14
6238	Frais divers de publicité	7 000,00	8 228,90	0,00	0,00	0,00
6247	Transp.collectifs	14 600,00	17 283,43	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 500,00	5 269,63	0,00	0,00	230,37
6256	Missions	15 000,00	15 537,65	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	14 500,00	11 071,23	0,00	0,00	3 428,77
6262	Frais de télécommunication	8 500,00	8 299,45	0,00	0,00	200,55
6281	Concours divers (cotisations)	3 100,00	1 350,00	0,00	0,00	1 750,00
62878	Remb. autres organismes	1 200,00	7 348,93	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	871,50	0,00	0,00	628,50
63513	Autres impôts locaux	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
637	Autres impôts & taxes	100,00	30,50	0,00	0,00	69,50
012	Charges de personnel	829 016,00	788 362,92	0,00	0,00	40 653,08
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6332	Cotisations au FNAL	2 000,00	1 141,16	0,00	0,00	858,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2015)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	8 900,00	8 473,54	0,00	0,00	426,46
6338	Autres impôts & taxes	1 200,00	1 388,22	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale (PT)	289 000,00	275 265,06	0,00	0,00	13 734,94
64112	N.B.I. sup. familial traitement	7 500,00	7 407,59	0,00	0,00	92,41
64118	Autres indemnités (PT)	93 200,00	90 309,43	0,00	0,00	2 890,57
64131	Rémunération	79 000,00	84 339,16	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités	16 000,00	16 120,29	0,00	0,00	0,00
6416	Emplois d'insertion	0,00	124,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres	76 500,00	68 875,54	0,00	0,00	7 624,46
6451	Cotisations à l'URSSAF	85 000,00	83 639,60	0,00	0,00	1 360,40
6453	Cotisations caisses retraite	100 000,00	96 583,46	0,00	0,00	3 416,54
6454	Cotisations ASSEDIC	11 000,00	9 954,35	0,00	0,00	1 045,65
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	900,00	152,00	0,00	0,00	748,00
6458	Cotisations autres organismes	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6475	Médecine du travail	1 800,00	1 720,20	0,00	0,00	79,80
6488	Autres charges	55 516,00	42 869,32	0,00	0,00	12 646,68
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	16 100,00	15 798,54	0,00	0,00	301,46
6532	Frais de mission élus	4 000,00	3 753,54	0,00	0,00	246,46
6558	Autres dépenses obligatoires	12 100,00	12 045,00	0,00	0,00	55,00
656	Frais de fonct. des grps d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 409 517,52	1 293 966,02	0,00	0,00	115 551,50
66	Charges financières (b)	15 000,00	14 142,87	0,00	0,00	857,13
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 000,00	10 843,86	0,00	0,00	2 156,14
6681	Indemn. rembours emprunt risque	2 000,00	3 299,01	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 424 517,52	1 308 138,89	0,00	0,00	116 378,63
023	Virement à la sect ^e d'investis.	0,00	0,00			
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	263 346,47	263 346,47			0,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	263 346,47	263 346,47			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		263 346,47	263 346,47			0,00
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		263 346,47	263 346,47			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE TECHNIQUE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC
NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES (17 janvier 2017)



